

*Extrait du registre  
des délibérations du conseil municipal*

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 21 octobre à 19 heures 30, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

**Étaient présents** : Mme Desquesne, M. Daligault, Mme Roelandt, MM. Mèche, Frappy, Mme Bouclier, M. Gascouin, Mme Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Colin-Martin, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lenepveu, M. Maheu, Mme Morice, M. Pastor et Mme Rolland

**Ont donné pouvoir** : Mme Catherine à Mme Duquesne, Mme Collibeaux à M. Daligault et Mme Mourocq à Mme Desquesne

**Excusés** : /

**Absents** : Mme Blandeau, MM. Siquot et Vasthier

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20191021-19\_01733-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2019  
Date de réception préfecture : 24/10/2019

<b>Nombre de délégués</b> :	<b>N° 4 / 4-5</b>
- en exercice : 33	Date de la convocation : 15 octobre 2019
- présents : 27	Date d'affichage de la convocation : 15 octobre 2019
- votants : 30	Date d'affichage de la délibération = date de réception en préfecture
<b>Secrétaire de séance</b> M. Anckaert	<b>Objet</b> : <i>Montant de la prime de fin d'année 2019</i>

Vu les dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir à 800 € le montant de la prime de fin d'année pour les agents municipaux concernés qui la percevaient en 2018.

Elle sera versée au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet. Pour les agents ayant quitté la collectivité en cours de l'année 2019, la prime sera octroyée au prorata des mois travaillés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le maintien de cet avantage qui s'élève à 800 € brut (pour 1 temps complet).

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 23 octobre 2019

Le Maire,  
V. DESQUESNE

